

SGAMI EST

COMPTE RENDU RÉUNION ZONALE



🌀 Campagne de vaccination 🌀

🌀 Plateforme « Dites-le au SGAMI EST » 🌀

A l'initiative du SGAMI EST, une réunion d'information présidée par Michel VILBOIS, Préfet Délégué pour la Zone Défense et la Sécurité EST a été organisée ce mercredi 13 janvier 2021.

L'ensemble des organisations syndicales représentatives des corps actifs de la police Nationale était invité.

La délégation UNITÉ SGP POLICE FO était composée de Stéphane MORISSE, secrétaire National Délégué à la Zone EST, Christian POUS, régional Champagne-Ardenne, membre du CHSCT RPN, Christophe FERNANDEZ, Régional Bourgogne Franche-Comté et Aniello BRACIGLIANO, zonal CRS EST

L'ordre du jour principal de cette réunion portait sur l'anticipation d'une éventuelle campagne de vaccination COVID 19 au sein de la Police Nationale.

En marge de cette réunion, le Préfet Délégué a présenté le nouveau service mis en place au sein du SGAMI EST baptisé « Dites-le au SGAMI ».

CAMPAGNE DE VACCINATION

En préambule, Monsieur le Préfet rappelle la logique vaccinale actuelle :

- Hommes et femmes de plus de 75 ans
- Personnels de santé et pompiers

Le 11 janvier 2021, le Ministre de la santé a précisé qu'il n'y aurait pas de vaccination par métier à l'exception des soignants et des pompiers. Toutefois, l'autorité ministérielle espère avoir la capacité d'élargir les critères autour de Pâques.

La mise en place effective d'un plan de vaccination au sein de la police nationale impactera les services, dès lors, le SGAMI EST, en sa qualité d'employeur, se doit d'anticiper une éventuelle campagne de vaccination bien qu'il n'ait pas la main sur le planning vaccinal décidé à l'échelle nationale.

🌀 D'ici à fin janvier, recensement au sein des services des agents volontaire pour se faire vacciner en distinguant celles et ceux qui ont plus de 50 ans.

🌀 Si des agents, à titre individuel, ont des fragilités ou comorbidité, ils auront la possibilité de se signaler à la médecine de prévention afin de faciliter leur prise en compte, voire la priorisation de la vaccination.

🌀 Principe de base : le volontariat

Page 1/2



Aucune contrainte, l'agent sera en mesure de changer d'avis sur le fait d'être volontaire ou pas, le but étant d'anticiper une éventuelle campagne de vaccination au sein de la Police Nationale et de connaître le volume des personnes souhaitant être vacciné.

Recensement nominatif exclusivement au sein des services (Bureaux d'Ordre et d'Emploi ou Services de Gestion Opérationnelle).

Le moment venu, il sera donné toutes facilités aux fonctionnaires pour se déplacer dans les centres de vaccination sur leur temps de travail en prenant en compte les agents travaillant en horaires décalés (dispositions particulières mises en place au sein des services notamment pour les effectifs de nuit).

ETRE EN CAPACITE D'ORGANISER UNE CAMPAGNE DE VACCINATION :

- TOUS LES AGENTS sur la base du VOLONTARIAT - encourager les agents à se faire vacciner
- Mise en place de facilités pour se rendre dans les centres de vaccination (1 centre pour 100 000 habitants : pour exemple 10 en Moselle, 2 en Meuse)

Pour UNITÉ SGP POLICE FO :



- Ne peut que se féliciter de cette volonté du SGAMI d'anticiper
- S'interroge sur la confidentialité des listes.

Monsieur le Préfet précise que le SGAMI ne souhaite connaître que le volume, les listes nominatives restant du ressort des services de proximité (BOE / SGO)

- Indique que le travail de recensement devrait être en lien avec les services de Médecine de Prévention en charge du pilotage de la crise sanitaire.

Monsieur le Préfet craint que la Médecine de Prévention ne soit pas en mesure de faire seule ce recensement.

UNITÉ SGP POLICE FO avance que ce manque de moyens de la Médecine de Prévention devra être l'un des enseignements que nous devons retenir de cette crise sanitaire afin dans l'avenir d'y remédier.

PLATEFORME « DITES-LE AU SGAMI EST »

Initiative du SGAMI EST mise en place dans une logique d'amélioration de la qualité des services du SGAMI

Actuellement seul SGAMI en France à proposer ce service aux agents.

Plateforme sur laquelle le fonctionnaire de Police pourra poser une question écrite au SGAMI :

- réponse circonstanciée dans les 72 heures
- 10 référents pour apporter cette réponse
- Département test : DDSP 57 – élargissement prévu dans les semaines à venir

Si le process s'avère prolifique, l'autorité préfectorale s'est engagée à mettre à disposition un nombre de personnels suffisant pour le rendre efficient.

Ce système ne se substitue pas aux bonnes relations entretenues avec les organisations syndicales

Pour UNITÉ SGP POLICE FO :



Si la volonté d'améliorer la qualité des services rendus aux agents est louable, il convient d'être prudent : attendre et voir !

La charge de travail générée par cette plateforme :

- Ne doit pas engager le quotidien des agents qui seront dévolus à cette mission, ne pas impacter leurs conditions de travail
- Ne doit pas peser sur le traitement des dossiers en cours (rémunération, carrière)